

**Extrait du Registre des Délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 19

Séance du 15 mars 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 13

MM. LOGEL, SIBLER, Mme WEISS, Mme CABIROL DE SAINT GEORGES,
MM. MEYER-KUHN, GOETZ, HAAS, ISEL, RICHERT, WINLING, MARTIN,
MERG, WITTMER.

Absents : MM. WEISBECKER, SCHLOSSER, BERTRAND, (excusés),
MM. ATZENHOFFER, BABILON, PREVOT.

DEL. N° 006/2004

**OBJET : SUBVENTION POUR LES SEJOURS SCOLAIRES (COLLEGE DE
MERTZWILLER)**

- *VU la demande de subvention du 19 février 2004 du collège Jacques Tati de Mertzwiller pour les voyages pédagogiques :*
 - . *stage audiovisuel à Wingen-sur-Moder du 14 février 2004 au 21 février 2004*
 - . *voyage en Camargue du 16 mars 2004 au 20 mars 2004*
- *VU la délibération n° 004/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 donnant délégations au bureau et au président,*

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de reconduire le dispositif d'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes pour un montant de 2 € par élève et par jour, soit :
 - . séjour « stage audiovisuel à Wingen-sur-Moder » : 2 élèves pendant 8 jours ($2 \times 8 \times 2 \text{ €} = 32 \text{ €}$)
 - . voyage en Camargue : 10 élèves pendant 5 jours ($10 \times 5 \times 2 \text{ €} = 100 \text{ €}$)
- dit que lesdites subventions seront versées sur présentation d'un justificatif (état financier).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 mars 2004
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL